

16 SEPTEMBRE 2022



RESUME PUBLIC DU PLAN D'AMENAGEMENT

CONCESSION FORESTIERE SOUS AMENAGEMENT DURABLE – CFAD OGOOUE

VERSION FINALE
GABON ADVANCE WOOD
sylvie.boldrini@arisenet.com

Table des matières

0. Table des matières

0.	Table des matières	2
1.	Présentation de la Concession Forestière Sous Aménagement Durable (CFAD).....	3
1.1.	Localisation de la CFAD.....	3
2.	Analyse du massif à aménager	3
2.2.	Milieu biologique.....	6
2.3.	Environnement socio-économique	6
2.4.	Système de prélèvement des communautés locales.....	7
3.	Stratification de l'occupation des sols.....	8
4.	Résultats de l'inventaire d'aménagement	8
4.1.	Possibilité effective par Unités Forestières de Gestion (UFG).....	8
4.2.	Possibilité par essences objectifs.....	9
4.3.	Aménagement proposé	9
4.4.	Durée de la rotation : 25 ans.....	10
4.5.	Séries d'aménagement	10
4.6.	Choix des essences objectifs	10
4.7.	Calcul des taux de reconstitution.....	11
4.8.	Fixation des DME/DMA et taux de reconstitution	11
4.9.	Délimitation des UFG	11
4.10.	La méthode EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit)	11
4.11.	Plan de formation.....	11
4.12.	Programme d'actions sociales	11
4.13.	Politiques environnementales et sociales de GAW.....	13
5.	Bilan de l'aménagement.....	14
6.	Plan d'industrialisation.....	14
7.	Hautes Valeurs pour la Conservation	14
	Tableau récapitulatif des HVC identifiés.....	15

1. Présentation de la Concession Forestière Sous Aménagement Durable (CFAD)

1.1. Localisation de la CFAD

La CFAD, composée de quatre permis forestiers associés (PFA), s'étend sur deux provinces, l'Ogooué-Lolo et le Haut-Ogooué. Schématiquement, on peut le diviser en deux secteurs :

- 1) Le premier (Secteur 1) est situé dans les départements du Mouloundou et de Lolo-Bouenguidi, dans l'Ogooué-Lolo et est localisé :
 - au sud de la ville de Lastoursville ;
 - au sud de la rivière Ogooué ;
 - à l'est de la Route Nationale 6 allant de Lastoursville à Koulamoutou ;
 - de part et d'autre de la Route Nationale 1 allant de Lastoursville à Moanda.
- 2) Le second (Secteur 2) est situé dans les provinces du Haut Ogooué et de l'Ogooué-Lolo. Plus précisément dans les départements de Lolo-Bouenguidi, de Lébombi Léyou et du Lékoko :
 - à 60 kilomètres au sud du premier secteur ;
 - au sud de la ville de Moanda ;
 - de part et d'autre de la Route Provinciale 202 entre Moanda et Lékoko,
 - au nord de la frontière entre le Gabon et le Congo.

1.2. Historique du massif

La société Gabon Advance Wood (GAW) est l'entité signataire de la CPAET qui a précédé la création de la CFAD Ogooué et est attributaire des PFA 15/10, 16/10, 17/10 et 18/10. Ceux-ci couvrent une superficie SIG de 179 861 ha. GAW est attributaire de concessions forestière situées sur le territoire gabonais et qui ont vocation à approvisionner en grumes les industries du bois installées dans les Zones Economiques Spéciales (ZES).

1.3. Dates importantes

Les travaux de terrain de l'inventaire d'aménagement ont débuté le 27 mai 2011 selon le protocole élaboré par la société FRMi, pour se terminer le 21 septembre 2012. L'inventaire de la biodiversité a été réalisé simultanément.

L'étude socio-économique réalisée par FRMi a, pour sa part, duré cinq semaines. Elle s'est déroulée entre le 3 janvier et le 1er février 2013.

2. Analyse du massif à aménager

2.1. Milieu physique

2.1.1. Climat

Le climat de la zone d'étude est de type équatorial, avec une température moyenne située autour de 24°C et des variations faibles. Ce climat se caractérise par quatre saisons :

- Une petite saison sèche (décembre-janvier) ;
- Une petite saison des pluies (octobre- novembre) ;
- Une grande saison sèche (juin-septembre) ;
- Une grande saison des pluies (février- mai).

Dans le Secteur 1 (PFA 17/10 et 18/10), les précipitations varient entre 1600 et 1800 mm/an, mais dans le Secteur 2 (PFA 15/10 et 16/10), elles sont plus importantes et atteignent 2000 mm/an (DMN, 1997). La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1680 mm à

Lastourville et de 2006 mm à Moanda (DMN, 1997).

2.1.2. Géologie et pédologie

La CFAD repose sur plusieurs types de formation.

Dans le secteur 1 de la CFAD Ogooué, le PFA 17/10 se trouve exclusivement sur le socle archéen de base, à l'exception de l'extrémité sud-est du permis qui vient en bordure du bassin intracratonique de Lastoursville. Le PFA 18/10 est quant à lui exclusivement assis sur des formations sédimentaires du Francevillien et Francevillien inférieur. On trouve dans le PFA 17/10 des sols ferrallitiques moyennement profonds et argileux (avec la présence aléatoire de gravolite), alors que les sols présents sur le PFA 18/10 sont plus profonds, de texture argilo-sableuse et appauvris.

Le Secteur 2 de la CFAD Ogooué est situé en périphérie du socle cratonique archéen, en bordure du bassin intracratonique de Franceville, issu de l'effondrement du socle qui s'est produit lors de la formation du massif du Chaillu. Le socle archéen est constitué, sur le Secteur 2 de la CFAD Ogooué, essentiellement de granites indifférenciés. Le nord du PFA 15/10/2 présente une bande gréseuse, issue de l'érosion du massif du Chaillu après la formation du bassin de Franceville. Dans les formations sédimentaires les plus récentes (entre 2,7 milliards et 560 millions d'années), bordant le bassin de Franceville, se sont développés des gisements d'uranium et de manganèse. La transition vers les formations granitiques se fait par une forte pente. Le socle granitique, quant à lui, est resté stable depuis 560 millions d'années et s'est fortement aplani.

Les sols développés sur ce socle granitique et en milieu humide forestier sont des sols ferrallitiques argileux typiques, plus ou moins profonds et portants très peu de concrétionnements ferrugineux.

2.1.3. Topographie et Hydrologie

Sur le Secteur 1 de la CFAD Ogooué, le PFA 18/10 présente majoritairement un relief collinaire dans lequel s'insère un réseau hydrographique généralement dense et un système de petits plateaux résiduels morcelés, bombés ou tabulaires, séparés par des talwegs marqués. Le permis est situé dans le bassin versant de la Léiybou qui draine l'ensemble des cours d'eau en direction du Nord jusqu'à l'Ogooué.

Le PFA 17/10 est quant à lui relativement plat sur la majorité de sa superficie. Des versants plus accidentés se rencontrent sur des surfaces réduites à l'Est du permis et de façon sporadique au centre. La Léiybou qui forme la limite Ouest du permis draine l'ensemble des cours d'eau du permis vers le Nord-Nord-Ouest, à l'exception de la partie à l'extrême Sud-Est du permis où la Léiybou et ses affluents drainent les eaux vers le Nord-Est.

Sur le Secteur 2 de la CFAD Ogooué, l'ensemble du PFA 16/10/1 est relativement plat, les pentes sur certains versants peuvent dépasser 20%, sur des superficies réduites, notamment à l'approche de la rivière Lébombi et de ses principaux affluents. La Lébombi draine l'ensemble des cours d'eau du permis vers l'Est. Le PFA 16/10/2 présente quant à lui un relief collinaire, relativement accidenté sur l'Ouest du permis, avec un système de petits plateaux résiduels tabulaires, séparés par des talwegs marqués où prennent source les affluents de la Rivière Lékoko qui draine l'ensemble du permis.

Le même type de relief se rencontre également à l'Est du PFA 15/10/1, où les talwegs très

marqués sont cette fois les sources de la rivière Lébombi et de ses affluents. L'Ouest du permis est drainé par la Léyou et ses affluents dont les abords sont moins accidentés. Un relief collinaire moyennement marqué caractérise la partie centrale du permis 15/10/2, alors que le Nord et le Sud du permis présente des reliefs très accidentés. En effet, Le Nord du permis est montagneux avec la présence de la Montagne Kindi et des Monts Bangadi et Mingougou, atteignant des altitudes voisines de 700 m. Dans les vallées, coulent la Lékédi et ses affluents, lesquels drainent la totalité de la superficie du permis. Le Sud de permis présente un relief collinaire séparé des talwegs marqués, également parcourus par la Lékédi et ses affluents.

2.2. Milieu biologique

2.2.1. Végétation

Dans le Secteur 1, la proximité des villes de Lastoursville et de Koulamoutou ainsi que la présence d'un réseau routier relativement dense font qu'après la forêt dense sur relief collinaire, le second type de formation végétale le plus important sur les PFA 17/10 et 18/10 est un complexe de cultures, jachères et jeune forêt secondaire. Ce constat est particulièrement vrai sur le PFA 18/10 situé le long de la Route Nationale 1 qui relie Lastoursville à Moanda. Des formations de forêts marécageuses ou de marécages ouverts se rencontrent sur le PFA 17/10 à proximité des principaux affluents de l'Ogooué, telles que les rivières Léyou et Lassi.

La forêt dense sur relief collinaire couvre également la majorité des 4 lots du Secteur 2 mais on notera la présence de savanes sur les PFA 15/10/1, 15/10/2 et 16/10/1. La savane est tantôt herbeuse, tantôt arbustive, coupée de vallées, de cours d'eau et de forêts-galeries. Un complexe de cultures, jachères et jeunes forêts secondaires se retrouve à proximité des villes et principaux villages (Bakoumba, Dienga, Lekoko, Lémania et Lendébengué). La présence de rivières relativement importantes comme la Lékédi et la Lébombi, explique les formations marécageuses rencontrées sur le Secteur 2.

2.2.2. Faune

Les céphalophes bai, à front noir, de Peters, d'Ogilby et rouges sont les espèces les plus présentes dans la CFAD avec près de 25% des indices relevés. Trois autres espèces de céphalophe (à dos jaune, bleus et à ventre blanc) représentent 10% des indices. L'athérure, en seconde position en nombre absolu, représente 21% des indices relevés. Le Pangolin Géant est également bien représenté dans la zone d'étude, avec 1 843 indices, représentant 13% des relevés. Suivent ensuite l'Éléphant (1 801 indices) et le Potamochère (1 405 indices). Les indices relevés des primates (hocheur, mandrill, chimpanzé, singe couronné, gorille, singe à queue de soleil, moustac, colobe noir, cercocèbe à joues grises ou petits primates) comptent pour 5 % de tous les relevés. Les petits pangolins (pangolins à écailles tricuspidées et pangolins à longue queue) (212 indices), le Chevrotin aquatique (116 indices), le Buffle (47 indices), le Daman des arbres (44 indices), le Léopard (16 indices), le Chat doré (9 indices), le Sitatunga (8 indices), le Talapoin (3 indices) et la Loutre à cou tacheté (1 indice) complètent cette liste.

2.3. Environnement socio-économique

La gestion quotidienne de l'environnement socio-économique de la concession Ogooué est encadrée par un certain nombre de procédures et une politique sociale à travers lesquelles GAW s'engage à développer en continu le tissu économique local, à valoriser les produits et savoir-faire locaux et à préserver les valeurs culturelles.

2.3.1. Caractéristiques démographiques et humaines

Les estimations de la population sont issues des données du recensement de 2003 (Ministère de la planification et de la programmation du développement, 2003). Leur actualisation a été réalisée à partir des taux de croissance annuel moyen cantonaux ou départementaux, calculé à partir des données de la RGPH de 1993 et de 2003, ceci afin de ne pas surestimer les populations actuelles et de prendre en compte les différentes dynamiques démographiques identifiées précédemment, pour les villages de la zone d'influence de la CFAD. Enfin, la validation des données de recensement a été effectuée lors des enquêtes terrain.

En 2012 la population riveraine de la CFAD Ogooué est estimée à 15 600 habitants dont 56 % vivent en milieu rural (8 800 habitants).

Les Ndzébi représentent le groupe ethnolinguistique majoritaire parmi les populations riveraines de la CFAD, dans la Province de l'Ogooué-Lolo, avec la représentation plus marquée d'un sous-groupe : les Adouma. L'occupation spatiale des différents groupes ethnolinguistiques dans la Province de l'Ogooué-Lolo est inégalement répartie entre les Nzébi, les Bakota (Saké), les Eshira (Massango) et les Pygmées venus du Congo voisin.

La dynamique communautaire et la cohésion sociale se traduisent par la création de groupes de solidarité et de mutualisme dans les activités de travail ou dans la création d'association à buts divers (culturels, culturels, de divertissement...) au sein du village. Dans la perspective d'une gestion concertée des ressources forestières avec la population riveraine, les modes d'organisation sont des indicateurs clés des possibilités de partenariat entre l'opérateur économique de l'exploitation forestière et celle-ci

2.4. Système de prélèvement des communautés locales

2.4.1. Chasse

La chasse offre des produits alimentaires complémentaires à ceux de l'agriculture et représente la source de protéines animales la plus importante pour les populations villageoises. La chasse de subsistance est parfois réalisée au sein de la CFAD par les communautés locales dans le cadre de leur droit d'usage et pendant les périodes d'ouverture de chasse.

2.4.2. Pêche

La pêche est essentiellement artisanale et familiale et est dans l'ensemble très peu productive. De manière générale, l'activité de pêche est très développée dans les villages situés à proximité de cours d'eau très poissonneux ou disposant d'un territoire de pêche avec des campements situés au bord de rivières.

2.4.3. Produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO)

La récolte de PFABO est une activité saisonnière et ponctuelle, qui dépend de la disponibilité des différents produits. Ils sont utilisés dans le cadre de l'alimentation, la pharmacopée, de la construction ou de l'artisanat. Les divers PFABO sont utilisés pour les besoins de la famille et de la communauté et sont rarement vendus, faute d'accès aux marchés. C'est une activité généralement réalisée par les femmes.

2.4.4. Réseau de transport

Les villages voisins de la CFAD sont accessibles par presque tous les modes de transport (routes, train, fleuve). La route reste le moyen le plus utilisé pour le transport de passagers et de marchandises.

3. Stratification de l'occupation des sols

<i>Strates</i>	Surface (ha)	%
<i>Forêt dense sur sol ferme</i>	163 376	91%
<i>Forêt dégradée sur sol ferme</i>	2 921	2%
<i>Forêt inondable temporairement</i>	616	0%
<i>Sous total (superficie productive)</i>	166 914	93%
<i>Forêt dense inaccessible (pente > 45 %)</i>	1 222	1%
<i>Forêt dégradée inaccessible (pente > 45 %)</i>	5	0%
<i>Marécage</i>	6 179	3%
<i>Savane</i>	1 434	1%
<i>Complexe cultures et forêt dégradée</i>	4 108	2%
<i>Sous total</i>	12 947	7%
<i>Total</i>	179 861	100,0%

4. Résultats de l'inventaire d'aménagement

Les résultats de l'inventaire d'aménagement de la concession Ogooué permettent de planifier une exploitation soutenue de la ressource forestière. L'engagement de GAW d'obtenir une certification de la gestion durable de la forêt, tel que décliné dans sa politique d'engagement, influe sur les objectifs spécifiques de gestion de la concession GAW.

4.1. Possibilité effective par Unités Forestières de Gestion (UFG)

UFG	Superficie utile (ha)	Possibilité statique (m³)	Possibilité finale (m³), avec croissance	Possibilité finale (m³/ha)	Ecart sur la possibilité finale moyenne
UFG1	32 475	941 525	1 043 242	32,12	5,3%
UFG2	23 749	767 471	938 432	39,51	-5,2%
UFG3	35 103	948 890	1 044 246	29,75	5,4%
UFG4	27 477	741 962	898 626	32,70	-9,3%
UFG5	35 059	872 240	1 026 969	29,29	3,7%
TOTAL	153 863	4 272 088	4 951 516	32,18	

4.2. Possibilité par essences objectifs

Essence	Possibilité prélevable (m³)
OKOUMÉ	1 910 992
AGBA (TOLA)	16 708
BAHIA (ABURA)	41 893
BELI (AWOURA)	55 398
BILINGA	5 962
BOSSÉ FONCÉ	1 940
DABÉMA	95 406
DIANIA (ENGO)	43 443
DIBÉTOU	28 694
DOUSSIÉ BLANC	1 992
EBIARA	8 808
EKOUNE	39 570
EYOUM	23 745
IROKO	16 496
IZOMBÉ	21 159
KÉVAZINGO	3 380
KOSIPO	2 486
KOTIBÉ	6 632
MOVINGUI	32 113
OKAN	190 487
OLON	6 912
OSSABEL	1 061
OZIGO	299 517
PADOUK	60 839
PAU ROSA	3 974
TALI	28 315
WENGE	992
Total GP2	1 037 924
TOTAL GP1&2	2 948 916

4.3. Aménagement proposé

Objectif : Assurer la durabilité des opérations d'exploitation forestière

Objectifs associés :

- Respecter les règles d'exploitation forestière à impact réduit
- Protéger les sites d'intérêt
- Conserver de la biodiversité
- Améliorer les conditions de vies des communautés locales

4.4. Durée de la rotation : 25 ans

4.5. Séries d'aménagement

Série de production	Série de conservation	Série agricole	Série de protection
Destinée à la production soutenue de bois d'œuvre	Destinée à la conservation d'écosystèmes particuliers ou témoins de la végétation	Destinée à prendre en compte les zones agricoles existantes et futures	Destinée à protéger les sites sensibles (marécages, zone de fortes pentes, sites d'intérêt particulier pour les communautés locales)
156 500 ha	5 219 ha	12 087 ha	15 043 ha

4.6. Choix des essences objectifs

Groupe 1 = l'okoumé (*Aucoumea klaineana*) ; Groupe 2 : 26 autres essences principales ; Groupe 3: 25 essences secondaires et de promotion (en fonction de leurs potentialités commerciales).

4.7. Calcul des taux de reconstitution

Ils ont été calculés sur la série de production pour l'ensemble des essences des groupes 1 à 3 en utilisant une durée de rotation de 25 ans et en faisant varier le Diamètre Minimum d'Aménagement (DMA). Les autres paramètres de calcul (accroissement annuel moyen, taux de mortalité naturelle, taux de mortalité due à l'exploitation) sont des constantes renseignées dans la littérature.

4.8. Fixation des DME/DMA et taux de reconstitution

Les DMA de 24 essences (12 essences du groupe 2 et 12 essences du groupe 3) ont été revus à la hausse par rapport au Diamètre Minimum d'Exploitabilité (DME) imposés par le cadre réglementaire. Ceci de manière à garantir un taux de reconstitution supérieur 40% pour ces essences prises individuellement et supérieur à 70% pour l'ensemble du groupe 2 et pour l'ensemble du groupe 3.

4.9. Délimitation des UFG

Etant donnée qu'une rotation de 25 ans a été adoptée, la CFAD a été découpée en 5 UFG. Des plans de gestion distincts seront développés pour chacune des UFG (caractéristiques de l'UFG, volumes disponibles, limites des assiettes annuelles de coupe, AAC en abrégé, calendrier des travaux). Le découpage en UFG s'est essentiellement appuyé sur les principales rivières traversant la CFAD et sur les limites du périmètre aménagé.

4.10. La méthode EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit)

Elle s'applique à l'ensemble de la Série de Production et concernent plus particulièrement :

- L'inventaire d'exploitation (il se doit d'être conforme aux dispositions réglementaires),
- Les plans de gestion des UFG,
- Les plans annuels d'opérations des AAC, La délimitation des UFG,
- Les restrictions d'exploitation,
- Le triage et le pistage (choix des arbres à abattre et optimisation du tracé des sorties de pieds à partir de la carte de la ressource),
- L'abattage contrôlé,
- Le débardage et débusquage (optimisation du tracé de sortie de pieds),
- Les routes et parcs à grumes,
- Le contrôle de l'accès à la CFAD,
- Le suivi de l'exploitation et de la production forestière.

4.11. Plan de formation

Un plan de formation est adopté et mis en œuvre pour assurer une formation en techniques d'exploitation forestières à impact réduit et aux nouvelles méthodes d'inventaire d'exploitation et de suivi d'exploitation. Ce plan est mis en place annuellement et permet de mettre à jour les connaissances et les techniques d'exploitation des travailleurs (y compris l'équipe d'encadrement).

4.12. Programme d'actions sociales

Un programme d'actions sociales est mis en place à l'endroit des communautés locales impactées par les opérations forestières. Il se traduit, entre autres, par la signature de cahiers de charges contractuelles, l'abondement des fonds de développement local et le suivi des

réalisations par les entreprises locales.

Parallèlement, un programme visant la valorisation des produits locaux est mis en œuvre.

4.13. Politiques environnementales et sociales de GAW

4.13.1. Politique de gestion durable (CE_poll_GD) :

A travers sa politique de gestion durable, GAW s'engage :

- au respect des lois, traités et accords applicables en République du Gabon
- à identifier et soutenir les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion
- à contribuer significativement à l'amélioration du bien-être social et économique des communautés locales riveraines de la CFAD GAW
- à préserver et accroître les Hautes Valeurs de Conservation dans ses concessions en appliquant le principe de précaution
- à évaluer les valeurs environnementales présentes dans ses concessions et en dehors en fonction de l'échelle et de l'intensité des activités d'exploitation et à mettre en œuvre les mesures de conservation nécessaires ; à détecter et à contrôler les impacts négatifs éventuels des activités d'exploitation.

4.13.2. Politique sociale (CE_pol3_SO) et politique genre (CE_pol4_GE)

La politique sociale et la politique genre de GAW engagent la société dans :

- Le maintien d'une communication constante avec les communautés locales riveraines de ses concessions forestières
- La contribution active au développement économique local à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la valorisation des PFABO et autres services écosystémiques
- Le respect des droits coutumiers et droits d'usage des communautés locales et la sauvegarde de leurs modes de vies.
- La promotion des compétences et des emplois locaux sans aucune forme de discrimination et la contribution à la formation et à l'apprentissage des jeunes.
- L'obtention du consentement libre informé et préalable des communautés locales avant toutes activités d'exploitation pouvant impacter sur les ressources, les services écosystémiques et l'économie locale.
- La promotion de l'égalité homme-femme, la lutte contre les discriminations liées au genre dans les pratiques d'embauche, l'amélioration de l'accès à la formation, l'attribution de contrats, les processus de concertation et les activités de gestion.
- La protection du savoir traditionnel et la propriété intellectuelle ainsi que des sites d'intérêt culturel, écologique, économique, religieux ou spirituel sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers.

5. Bilan de l'aménagement

Le coût global du plan d'aménagement a été estimé à un peu plus de 500 millions de FCFA, soit environ 3 000 FCFA/ha.

6. Plan d'industrialisation

L'ensemble de la production issue de la CFAD Ogooué est destiné à alimenter les outils de transformation industriels implantés dans les ZES.

7. Hautes Valeurs pour la Conservation

Tableau récapitulatif des HVC identifiés

TYPE DE HVC	PRESENCE
<p>HVC1 : Diversité des espèces. Concentrations de diversité biologique, incluant les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en danger, d'importance mondiale, régionale ou nationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ HVC 1.1 : Aires protégées ☞ HVC 1.2 : Concentration d'espèces vulnérables, menacées ou en danger d'extinction ☞ HVC 1.3 : Concentration d'espèces endémiques ☞ HVC 1.4 : Concentrations saisonnières d'espèces 	<p>OUI</p> <p>NON</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>NON</p>
<p>HVC 2 : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage. Paysages forestiers intacts, vastes écosystèmes à l'échelle du paysage et mosaïques d'écosystèmes qui sont importants au niveau international, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution d'abondance.</p>	<p>OUI</p>
<p>HVC 3 : Ecosystèmes et habitats. Des écosystèmes, habitats ou zones refuges rares, menacés ou en danger.</p>	<p>NON</p>
<p>HVC 4 : Services écosystémiques critiques. Services écosystémiques de base dans des situations critiques, dont la protection des zones de captage d'eau et le contrôle de l'érosion des sols et des pentes qui sont vulnérables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ HVC 4.1 : Protection des bassins versants ☞ HVC 4.2 : Contrôle de l'érosion 	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>
<p>HVC 5 : Besoins des communautés. Sites et ressources fondamentales pour satisfaire les besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (pour les moyens de subsistance, la santé, la nutrition, l'eau, etc.), identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés ou ces populations autochtones.</p>	<p>OUI</p>
<p>HVC 6 : Valeurs culturelles. Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau international ou national, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des populations autochtones, identifiées par le biais d'une concertation avec ces communautés locales ou ces populations autochtones.</p>	<p>OUI</p>

DECOUPAGE DE LA CFAD OGOOUE EN UFG ET EN SERIES D'AMENAGEMENT

